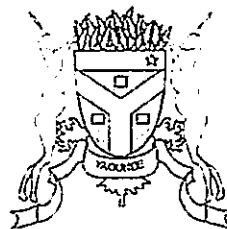


REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix - Travail - Patrie
 DEPARTEMENT DU MFONDI
 COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE I^{er}
 SECRETARIAT GENERAL
 SERVICE FINANCIER ET DES MARCHES PUBLICS
 BUREAU DES MARCES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace - Work - Fatherland
 MFONDI DIVISION
 YAOUNDE I^{er}DISTRICT COUNCIL
 GENERAL SECRETARIAT
 OFFICE OF PUBLIC PROCUREMENT

Maitre d'Ouvrage : Maire de la Commune de Yaoundé 1^{er}
Autorité Contractante : Maire de la Commune de Yaoundé 1^{er}
Commission de Passation des Marchés Publics : Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Yaoundé 1^{er}

ADDITIF N° 006 DU 10/03/2025

RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

N° 006/AONO/CAYI /SFMP/BMP/BPM/2025 DU 04/02/2025 POUR LA CONSTRUCTION DES FORAGES EQUIPES DE STRUCTURE METALLIQUE AVEC QUATRE RESERVOIRS DE 5M3 ET ALIMENTÉ PAR UN SYSTEME HYBRIDE (énergie solaire et énergie électrique) DANS LES LOCALITES DE EMANA DALLAS (lot1) ET EBOMINKENGUE (lot2) DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{er}, DEPARTEMENT DE DU MFONDI, REGION DU CENTRE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL (AAO)

AU LIEU DE LIRE	LIRE PLUTOT
<p>15. Critères d'évaluation</p> <p>15.1. Critères éliminatoires</p> <p>Offre administratif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis; • Non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission); • Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ; • Non-respect du format de fichier des offres ; <p>Offre technique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ; • Absence de la charte d'intégrité datée et signée ; • Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ; • Absence de l'attestation de catégorisation ; • Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée; • Non satisfaction, au moins 70% des critères essentiels; <p>Offre financière</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière; • Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ; 	<p>15. Critères d'évaluation</p> <p>15.1. Critères éliminatoires</p> <p>Offre administratif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis; • Non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission); • Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ; • Non-respect du format de fichier des offres ; <p>Offre technique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ; • Absence de la charte d'intégrité datée et signée ; • Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ; • Absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS. • Absence de l'attestation de catégorisation ou du récépissé de dépôt des offres de catégorisation ; • Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée; • Non satisfaction, au moins 70% des critères essentiels; <p>Offre financière</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière; • Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;

16. Attribution

Le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l’offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées. Le candidat peut être attributaire de plus de deux lots en cas de non concurrence sur le 2eme lot sollicités

16. Attribution

Le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l’offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées. Le candidat peut être attributaire de plus de deux lots en cas de non concurrence sur le 2eme lot sollicités

REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRE (RPAO)• Enveloppe A - : Dossier administratif

Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes :

1. Déclaration d’intention de soumissionner datée, timbrée et signée ;
2. Attestation d’immatriculation certifiée datée de moins de quatre (04) mois ;
3. Registre de commerce certifié par le greffier du Tribunal compétent du ressort ;
4. Cautionnement de soumission timbré d’un montant de quatre cent mille (400 000) de francs CFA pour chaque lot et délivré par une banque ou une compagnie d’assurance habilitées à émettre les cautions dans le cadre des Marchés Publics et acquitté à la main par l’émetteur et timbre communal et fiscal;
5. Attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée par le MINFI ;
6. Attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Première Instance du lieu de résidence du soumissionnaire datant de moins de trois (03) mois ;
7. Attestation pour soumission délivrée par la CNPS datant de moins de trois (03) mois ;
8. Attestation de conformité fiscale datant de moins de trois (03) mois ;
9. Certificat de non exclusion des Marchés Publics délivré par l’ARMP ;
10. Quittance d’achat du DAO d’un montant de 80 000 FCFA ;
11. Plan de localisation timbré, signé sur l’honneur précisant la Commune du lieu d’établissement, le quartier et le lieu-dit ;
12. Accord de groupement notarié et pouvoir de signature le cas échéant.

En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces 1), 4) ,5) , 11), 12) et 13) étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.

• Enveloppe A - : Dossier administratif

Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes :

1. Déclaration d’intention de soumissionner datée, timbrée (communal et fiscal) et signée ;
2. Attestation d’immatriculation certifiée datée de moins de quatre (04) mois ;
3. Registre de commerce certifié par le greffier du Tribunal compétent du ressort ;
4. Cautionnement de soumission timbré (communal et fiscal) d’un montant de quatre cent mille (400 000) de francs CFA pour chaque lot et délivré par une banque ou une compagnie d’assurance habilitées à émettre les cautions dans le cadre des Marchés Publics et acquitté à la main par l’émetteur et timbre communal et fiscal et Conformément aux dispositions de la lettre circulaire N°00019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics, les cautions désormais devront être timbrées accompagnées du récépissé de consignation délivré par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC)
5. Attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée par le MINFI ;
6. Attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Première Instance du lieu de résidence du soumissionnaire datant de moins de trois (03) mois ;
7. Attestation pour soumission délivrée par la CNPS datant de moins de trois (03) mois ;
8. Attestation de conformité fiscale datant de moins de trois (03) mois ;
9. Certificat de non exclusion des Marchés Publics délivré par l’ARMP ;
10. Quittance d’achat du DAO ou de la fiche de recette d’un montant de 80 000 FCFA ;
11. Plan de localisation timbré, signé sur l’honneur précisant la Commune du lieu d’établissement, le quartier et le lieu-dit ;
12. Accord de groupement notarié et pouvoir de signature le cas échéant.

En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces 1), 4) ,5) , 11), 12) et 13) étant

	uniquement présentées par le mandataire du groupement.
<u>MODE DE SOUMISSION</u>	<u>MODE DE SOUMISSION</u>
Le mode de soumission retenu pour cette consultation est en ligne, hors ligne. Toutefois, lorsque les deux possibilités sont ouvertes au soumissionnaire, il ne peut utiliser les deux modes à la fois	Le mode de soumission retenu pour cette consultation est en ligne uniquement.
Critères d'évaluation Critères éliminatoires <ul style="list-style-type: none"> Offre administratif <ul style="list-style-type: none"> • Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis; • Non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission); • Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ; • Non-respect du format de fichier des offres ; Offre technique <ul style="list-style-type: none"> • Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ; • Absence de la charte d'intégrité datée et signée ; • Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ; • Absence de l'attestation de catégorisation ; • Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée; • Non satisfaction, au moins 70% des critères essentiels; Offre financière <ul style="list-style-type: none"> • Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière; • Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ; 	Critères d'évaluation Critères éliminatoires <ul style="list-style-type: none"> Offre administratif <ul style="list-style-type: none"> • Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis; • Non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission); • Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ; • Non-respect du format de fichier des offres ; Offre technique <ul style="list-style-type: none"> • Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ; • Absence de la charte d'intégrité datée et signée ; • Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ; • Absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS. • Absence de l'attestation de catégorisation ou du récépissé de dépôt des offres de catégorisation ; • Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée; • Non satisfaction, au moins 70% des critères essentiels; Offre financière <ul style="list-style-type: none"> • Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière; • Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
CAHIERS DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)	
CHAPITRE IV : RECEPTIONS	CHAPITRE IV : RECEPTIONS
<p>42.3 Président : Le Maire de la Commune de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er} ou son représentant (Maître d'Ouvrage) ;</p> <p>* Rapporteur : Le Délégué Départemental des Travaux Publics du Mfoundi ;</p> <p>* Membres :</p> <p>7. le chef de service du Marché ;</p> <p>8. Le Délégué Départemental du MINEE/MFOUNDI ou son représentant ;</p> <p>9. Le Chef de bureau des Marchés Publics de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er} OU son représentant ;</p>	<p>42.3 Président : Le Maire de la Commune de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er} ou son représentant (Maître d'Ouvrage) ;</p> <p>* Rapporteur : Le Délégué Départemental des Travaux Publics du Mfoundi ;</p> <p>* Membres :</p> <p>6. le chef de service du Marché ;</p> <p>7. Le Délégué Départemental du MINEE/MFOUNDI ou son représentant ;</p> <p>8. Le Chef de bureau des Marchés Publics de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er} OU son représentant</p> <p>9. Le comptable matières de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}</p>

10. Le comptable matières de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}
 11. Le Délégué Départemental des Marchés Publics du Mfoundi ou son représentant (Observateur)
 12. Le Co-contractant.

10. Le Délégué Départemental des Marchés Publics du Mfoundi ou son représentant (Observateur)

Ampliations :

MINTP
 MINMAP
 AFFICHAGE

